CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E198532** **VALABLE JUSQU'AU** **23/05/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/06/2022

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES
Siret : 915 139 380 00066
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 3813651-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 159229498 W - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 159229498 W - MCE - 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : AL-RENOVATION

603 RUE LEON GAMBETTA
59970 FRESNES-SUR-ESCAUT

Téléphone : 06 24 28 05 66 **Fax :**
Portable : 06 24 28 05 66
Responsabilité légale :
LEPRETRE AXEL GÉRANT

Site Internet : www.al-renovation.com
E-mail : axellepretre@hotmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 130 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	1	30/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 09:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.